

LES MAISONS DES FAMILLES : AVEC LES PARENTS, FAIRE GRANDIR LES ENFANTS

DES PRINCIPES ET DES PRATIQUES
QUI FONDENT LE PROJET



Extraits

LIVRET
INTRODUCTIF

p8

MAISONS DES FAMILLES

UN PROJET FONDÉ
SUR DES PRINCIPES



Travail soutenu et financé par



Février 2021

DOCUMENT RÉALISÉ DANS LE CADRE DE : MRIE RESSOURCES



**MRIE Ressources
propose une alternative pour mieux
"comprendre pour agir"**

**Une nouvelle manière de mutualiser,
entre producteur de connaissances et producteurs d'actions contre l'exclusion**

NOTRE MISSION

- ✓ Enrichir des actions menées sur le terrain de la lutte contre la pauvreté/précarité/exclusion grâce aux compétences acquises depuis 30 ans.
- ✓ Favoriser l'appropriation des connaissances produites par les équipes engagées dans l'action de terrain.
- ✓ Soutenir l'expérimentation dans la lutte contre la pauvreté/précarité/exclusion.

PRODUCTION DE CONNAISSANCES

Il s'agit de permettre à des chargés de mission de la MRIE d'intégrer régulièrement des équipes de terrain dans ces associations membres afin de "nourrir" l'action et d'éclairer collectivement les questions qu'elle nous pose.

PRODUCTION D' ACTIONS

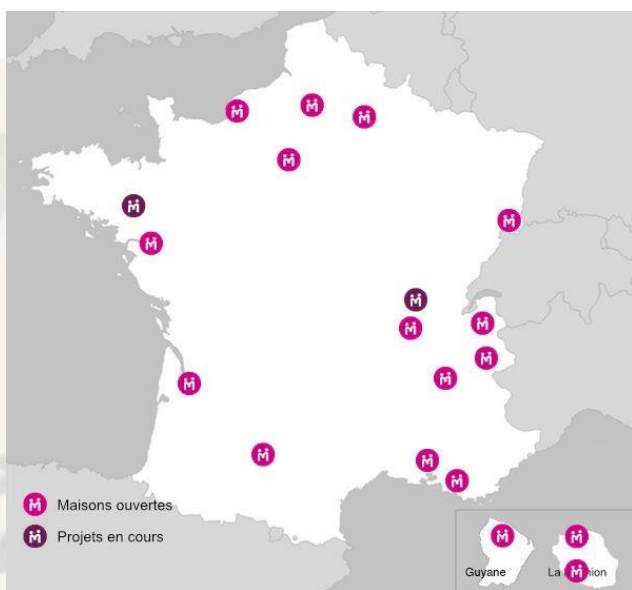
Ce temps passé ensemble a pour objectif d'améliorer une action précise dans un contexte précis : en faisant part d'observation par des questionnements, en donnant une compréhension de l'action, en suggérant des pistes, en formant les acteurs, en associant les usagers, ...

CONTACT

14 rue Passet – 69007 LYON
04 37 65 01 93 - mrie@mrie.org
www.mrie.org

**Tous les documents produits par la MRIE sont téléchargeables gratuitement sur notre site
www.mrie.org**

Depuis 2009, en France métropolitaine et dans les DROM un programme appelé "Maison des Familles" est développé avec le concours de plusieurs associations (Apprentis d'Auteuil, Secours Catholique, ATD Quart Monde, Le Rocher, Cité Caritas, Ecole des Parents)



DES ESPACES SINGULIERS

Les Maisons des familles – espaces singuliers de soutien à la parentalité où les familles sont parties prenantes et développent leur pouvoir d’agir – proposent à la fois une **offre plurielle et diversifiée** (accompagnement à la parentalité, accompagnement global des parents), **adaptée aux besoins des familles fragiles** (en situation de vulnérabilité et de précarité sociale, économique et relationnelle), **et complémentaire aux structures et/ou dispositifs existants** (d’accompagnement à la parentalité, de droit commun) avec lesquelles elles travaillent en partenariat.

LEUR SINGULARITÉ REPOSE NOTAMMENT SUR :

- ✓ **Une gouvernance multi-partenaire** : un statut associatif, le principe de co-gestion, plusieurs partenaires associatifs.
- ✓ **Un mode de fonctionnement souple** : un lieu d’accueil ouvert, un principe de fréquentation libre et sans inscription, un concept de "Maison" pour favoriser l’appropriation et l’investissement des parents, une amplitude horaire large, une offre d’activités/de supports variée et non figée, avec des temps entre parents et des temps avec les enfants, etc.
- ✓ **Un mode d’intervention sociale original** : un lieu d’accueil avant tout centré sur les parents, l’initiative laissée aux familles, un principe de co-éducation, des échanges entre pairs, une dynamique collective, une équipe mixte salarié/bénévole/service civique, un rapport à la proximité et à la convivialité entre l’équipe et les familles, etc.
- ✓ **Un champ d’action et d’intervention sociale large** : une conception élargie de l’accompagnement à la parentalité, un accompagnement global, des actions à la fois collectives et des actions individuelles, une attention particulière aux besoins des familles en situation de vulnérabilité et de précarité sociale, économique et relationnelle, etc.
- ✓ **Une approche complémentaire et partenariale** : en relais et en médiation avec les structures et dispositifs de droit commun – protection maternelle et infantile (PMI), centre communal d’action sociale (CCAS), établissements scolaires, centres médico-psychologiques (CMP), Centre d’hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)... –, ainsi qu’en prévention des conflits et ruptures, et en médiation.

UNE OFFRE PLURIELLE, UN CADRE DE RÉFÉRENCE COMMUN

Les Maisons des familles s'appuient sur un **même cadre de référence**. Elles partagent, ainsi, à la fois une même raison d'être, mais aussi des convictions fortes et engageantes, ainsi que des modalités d'actions communes.

1 RAISON D'ÊTRE INNOVANTE

Les Maisons des familles proposent d'offrir un « milieu de vie » aux familles confrontées à des défis ou des contextes de vie difficiles pour :

- ✓ Développer leurs réseaux de soutien ;
- ✓ Enrichir leurs expériences parentales ;
- ✓ Et éduquer, en confiance et avec d'autres, leurs enfants selon leurs valeurs et leurs aspirations.

Pour ce faire, elles ont fait le choix d'agir, AVEC et pour les familles, en prenant appui sur les ressources individuelles et collectives des personnes.

6 CONVICTIONS FORTES ET ENGAGEANTES

- ✓ Les familles, diverses et plurielles, sont une richesse pour nos sociétés tant elles sont constitutives des apprentissages du vivre ensemble ;
- ✓ Les parents portent la responsabilité éducative de leurs enfants, en interaction avec d'autres ;
- ✓ La relation de confiance est le noyau central pour soutenir le bien-être des personnes et la qualité du vivre ensemble ;
- ✓ La parole et les expériences de chaque personne sont uniques, singulières et précieuses ;
- ✓ Toute personne est une chance pour l'autre ;
- ✓ Les défis liés à la pauvreté impactent lourdement sur la vie des familles. Un enfant pauvre n'est pas condamné à devenir un adulte pauvre.

7 MODALITES D' ACTIONS PRINCIPALES

- ✓ Offrir un accueil de qualité sans condition, gratuit, sur un principe de fréquentation libre ;
- ✓ (Re)créer un cercle de sociabilité dans un environnement bienveillant et sécurisant (dimension de l'action collective) ;
- ✓ Agir et penser ensemble, familles, bénévoles et salariés en réciprocité ;
- ✓ Valoriser, partager, enrichir les expériences parentales et développer des alliances éducatives en leur sein et au-delà ;
- ✓ Mettre en œuvre un accompagnement global (individuel ou/et collectif) en partenariat ;
- ✓ Participer à la prévention et à la protection des enfants victimes de graves carences éducatives et/ou de maltraitance intra et extra familiales et des adultes victimes de violences intrafamiliales ;
- ✓ Défendre les droits et promouvoir la parole et les expériences des familles au niveau local et national.

CONTACT

www.maisondesfamilles.fr

AVANT-PROPOS

UNE EXPERTISE À TRANSMETTRE

Les Maisons des Familles se développent depuis plus de 10 ans, à l'initiative des Apprentis d'Auteuil, du Secours Catholique et d'associations partenaires (comme Le Rocher-Oasis des cités dans le Sud-Est). Une évaluation de l'impact social des Maisons des Familles a été réalisée en 2017, elle permet de pointer les résultats de l'action menée et encourage à la poursuivre. Les responsables des maisons du Sud-Est soit celles d'Annecy, Grenoble, Vaulx-en-Velin et les deux de Marseille (et depuis 2020 celle de Chambéry) ont pris l'habitude de se réunir régulièrement pour s'enrichir mutuellement de leurs pratiques, se questionner, prendre du recul pour mieux avancer. Fin 2018, l'État annonce un plan pauvreté qui porte entre autres sur les questions de la petite enfance et du travail social.

Ce contexte est pour elles une opportunité car les Maisons des Familles ont une expertise, des savoir-faire essentiels sur ces deux sujets. Elles connaissent bien le milieu de la pauvreté et la précarité pour le côtoyer régulièrement notamment dans les Maisons des Familles du Sud-Est. Même si les réalités sont diverses d'une Maison des Familles à l'autre et si le public accueilli n'est pas tout à fait le même, il y a néanmoins beaucoup de commun, des invariants. Ces structures prennent en compte la question des conditions de vie des personnes qu'elles accueillent et constatent que globalement il y a peu d'analyse dans les milieux professionnels de l'impact de la précarité sur les comportements, notamment ceux des parents.

À une période où de nombreux responsables politiques, institutionnels et professionnels de terrain se questionnent, entre autres, sur comment rendre le travail social plus efficient, comment mieux protéger les enfants et les aider à grandir malgré des conditions de vie difficiles, les professionnels, bénévoles et parents des Maisons des Familles ont quelque chose à dire, à transmettre de leur expertise.

Pour cela les professionnel(le)s des Maisons des Familles du Sud-Est ont demandé à la MRIE de les aider à mettre des mots sur cette expertise, formaliser quelles sont les pratiques spécifiques qui aboutissent aux résultats mis en exergue par l'évaluation sur l'impact. Celles-ci ne se donnent pas forcément à voir dans une formalisation synthétique, car des pratiques efficaces se jouent dans les détails peu visibles si l'on ne s'y attarde pas. Mettre à jour de manière fine les pratiques à l'œuvre dans les Maisons des Familles permettrait de les soutenir et les renforcer au sein du réseau, et d'apporter une contribution concrète et pratique au plan pauvreté. Enfin, cette mise en mots, en affirmant leur manière spécifique d'intervenir permettrait une meilleure reconnaissance de l'expertise des Maisons des Familles.

La MRIE a proposé d'intervenir dans le cadre de MRIE Ressources, ce qui garantit un travail de plusieurs salariés de la MRIE en co-élaboration avec les Maisons des Familles. Elle a eu le souci d'aider les Maisons des Familles à souligner "concrètement comment on fait", comment les équipes arrivent à produire les résultats évalués précédemment, voire davantage (c'est-à-dire des points peu ou pas évalués). Il a importé à la MRIE de repérer notamment les déplacements opérés par rapport à des pratiques plus "classiques", de souligner comment l'ensemble des détails fait sens, mais aussi de mettre en valeur comment les familles accueillies elles-mêmes, contribuent à l'action des Maisons des Familles.

La difficulté pour les Maisons des Familles est de s'entendre dire régulièrement que les résultats obtenus sont dus à l'accueil de familles spécifiques qui ne seraient "pas les mêmes" que celles accueillies dans d'autres lieux qui ne produisent pas les mêmes résultats. Il s'agissait donc de mettre à

jour voire démontrer le travail nécessaire pour aboutir à ces résultats, en soulignant qu'ils sont bien le fruit d'un travail et non d'un public qui serait plus ou moins "facile".

MÉTHODOLOGIE

Une première étape a donc consisté à prendre un temps d'immersion. Deux chargées de mission ont passé deux journées entières dans chaque Maison des Familles, soit 10 journées d'immersion en tout, qui étaient des journées d'observation participante. Elles ont ainsi été (très bien) accueillies en novembre, décembre 2019 et janvier 2020 à Annecy, Grenoble, Marseille (2 Maisons : les Buissonnets et la Halte des parents), et Vaulx en Velin. L'objectif était de pouvoir relever des éléments d'intervention propres à une, plusieurs ou toutes les Maisons des Familles.

Les observations relevées ont fait l'objet d'un travail d'analyse en équipe (les deux chargées de mission et la directrice de la MRIE) et ont abouti à la formulation de 13 thématiques rassemblées dans un power point. Elles ont été présentées aux 5 Maisons des Familles (ainsi qu'à celle de Chambéry qui préparait son ouverture), au Secours Catholique et aux Apprentis d'Auteuil, qui étaient parties prenantes de la démarche, le 9 mars 2020 pour envisager ensemble comment les approfondir avec les différents acteurs des structures (professionnel(le)s, bénévoles, parents) et partenaires si cela s'avérait pertinent.

Ce jour-là, il a été décidé ensemble de prioriser cinq thématiques à approfondir :

"viser une meilleure inclusion dans la société", "l'accueil : entre réactivité et temps long", "l'ouverture vers l'extérieur", "un travail autour de la parentalité", à l'envers d'une "posture éducative" et "des valeurs fondamentales et une place pour chacun".

Nous avons décidé de les travailler sous la forme de trois livrets : un sur la parentalité, un sur la dialectique dedans-dehors, qui reprend les trois premières thématiques, et un sur les valeurs.

Le confinement qui a suivi a guidé la méthode de travail pour la réalisation de deux livrets, nous avons décidé de mener deux entretiens semi-directifs au téléphone avec chaque responsable, l'un sur la parentalité, l'autre sur la conjugaison "dedans-dehors", afin de leur permettre de poser des mots sur leurs pratiques, et mettre à jour leurs spécificités, dans le but de compléter et approfondir les observations que nous avons pu faire. Nous nous sommes également nourries des rapports d'activité 2019 qui venaient d'être publiés.

En juillet 2020, nous avons proposé aux responsables un kit d'animation sur la question des valeurs, à utiliser en équipe, avec les parents, avec le Conseil d'administration ... selon les possibilités et disponibilités. Les maisons nous ont transmis la réflexion brute produite (photos des paper boards), nous l'avons analysée et organisée en proposant des pistes d'approfondissement afin de permettre à chacune ou collectivement de poursuivre ce travail.

Le travail qui est ainsi restitué est une photographie des pratiques des Maisons des Familles fin 2019-début 2020, fruit d'une expérience de 10 années. Il n'analyse pas la manière dont les Maisons des Familles se sont adaptées pendant le confinement, or elles n'ont jamais cessé de fonctionner, d'être en lien avec l'ensemble des familles, de soutenir celles qui en avaient besoin sur des aspects très divers, et d'être aux côtés des parents dans l'éducation de leurs enfants, comme aux côtés des enfants.

Ces pratiques ne sont pas gravées dans le marbre, elles sont en perpétuelle évolution car elles sont guidées par des valeurs et des visées, et nourries par un travail réflexif. Elles s'adaptent ainsi en permanence au contexte et aux familles et sont impactées également par la personnalité de la responsable. Tout ceci explique que toutes les Maisons des Familles n'ont pas exactement la même pratique ni la même façon de formuler les enjeux ou les objectifs. Mais ce qui est explicité dans le travail réalisé par la MRIE constitue un socle commun où chacune se retrouve. ■

**SOMMAIRE
GLOBAL**

**LES MAISONS DES FAMILLES :
AVEC LES PARENTS,
FAIRE GRANDIR LES ENFANTS**

**DES PRINCIPES ET DES PRATIQUES
QUI FONDENT LE PROJET**

**LIVRET
INTRODUCTIF**

p8

MAISONS DES FAMILLES

**UN PROJET FONDÉ
SUR DES PRINCIPES**



**METTRE EN ACTES
LE PROJET
"MAISONS DES FAMILLES"**

**LA PARENTALITÉ PAR
LE FAIRE ET
APPRENDRE ENSEMBLE**



LIVRET 1

p32

**METTRE EN ACTES
LE PROJET
"MAISONS DES FAMILLES"**

**CONJUGUER
LE "DEDANS" ET
LE "DEHORS"**

LIVRET 2

p78





MAISONS DES FAMILLES

UN PROJET FONDÉ SUR DES PRINCIPES



LIVRET INTRODUCTIF

LES MAISONS DES FAMILLES

UN PROJET FONDÉ SUR DES PRINCIPES

La MRE a passé beaucoup de temps ces derniers mois en lien avec les Maisons des Familles. Au cours de ses échanges avec les équipes, elle a entendu très régulièrement des remarques telles que : "*on s'adapte aux personnes*", "*ici il n'y a pas de règles, c'est la relation qui compte*" ou encore "*on accepte les parents tels qu'ils sont* ». La MRE a pu constater durant ses observations que tout cela est exact. Et pourtant, elle a aussi constaté des permanences, de l'ordre du "non-négociable", dans toutes les Maisons des Familles, au-delà donc des particularités ou singularités de chaque relation. Il apparaît ainsi qu'à certains moments précis, les équipes, en conscience, choisissent de ne pas s'adapter, ni à la personne ni à la situation. Comment comprendre cet agencement si particulier entre adaptation et invariance ?

La MRE a constaté que les Maisons des Familles ne fonctionnent pas à partir d'une batterie de règles à appliquer. Dans les Maisons des Familles, on s'adapte à des contextes et à des personnes. Pour autant ces adaptations ne sont jamais "anarchiques", ou arbitraires : elles ont toujours une cohérence, et une cohérence partagée par tous les membres des équipes. D'où vient cette cohérence ?

Après avoir longuement analysé les pratiques à l'œuvre dans les Maisons des Familles, il apparaît que ces pratiques sont fondées sur ce que nous avons choisi d'appeler des principes. Un principe est "une notion fondamentale dans la vie sociale et politique" et "constitue une référence fondée sur des considérations théoriques, des valeurs sur lesquelles il convient de régler une action ou une conduite"¹. Ainsi, dans les Maisons des Familles, c'est un ensemble de principes qui orientent les pratiques, collectives et/ou individuelles. Ces principes forment une culture commune à toutes les Maisons, et elles ouvrent des capacités d'actions très variées et très souples (en témoignent les livrets sur la "parentalité" et le "dedans dehors" des Maisons des Familles) et pourtant très construites.

Dans le quotidien des Maisons des Familles, ces principes sont le plus souvent implicites. Ils sont rarement formulés et quand ils le sont, ils ne le sont que partiellement. Ce document entend expliciter les principes à l'œuvre dans les Maisons des Familles. En cela, il s'agit d'une clé de lecture permettant de mieux comprendre les logiques sous-jacentes à l'action. Les personnes actuellement engagées dans les Maisons des Familles n'ont pas nécessairement besoin de cet éclairage, l'action partagée permettant la réalisation et la transmission des principes à l'œuvre. Cet éclairage du point de vue des principes a deux visées principales :

- Accompagner le développement des Maisons des Familles en assurant une cohérence de "philosophie" et son inscription dans les pratiques ;
- Amener des personnes extérieures à considérer l'expérience des Maisons des Familles comme un projet d'éducation qui nous concerne tous, qui nous interpelle tous, et non comme une pratique alternative basée exclusivement sur des relations interpersonnelles et donc mise en œuvre par et pour une minorité.

¹ Centre national de ressources textuelles et lexicales - <https://www.cnrtl.fr/definition/Principe>

MÉTHODOLOGIE

|| **Objectif** : identifier avec les équipes et les parents les principes qui sous-tendent les choix dans l'action. Il s'agit de comprendre pour quelles raisons, dans une situation donnée, on va agir plutôt de telle ou telle manière.

La MRIE a proposé aux Maisons des Familles de travailler à partir de situations concrètes observées pendant les immersions. Nous avons soumis aux équipes 6 ou 7 situations observées, qui ont amené des réactions différentes et parfois très diverses dans les pratiques. Il s'agissait d'explicitier la réaction et surtout la raison pour laquelle on a fait tel ou tel choix dans l'action. La consigne était d'éviter le plus possible les grands mots comme "la bienveillance" ou "le respect", pour détailler des raisons concrètes, par exemple "*j'ai fait ça parce que je sais que cette maman vit avec ses enfants à l'hôtel dans une seule chambre et que c'est très bruyant et qu'elle a besoin de calme*".

Pour accompagner cette réflexion collective, la MRIE a fourni aux équipes un kit d'animation (voir en annexe), conçu en reprenant des situations concrètes vécues dans les Maisons des familles. Nous avons insisté sur l'importance de réfléchir aux raisons qui amènent à agir de telle ou telle façon. A partir de l'ensemble de ces contenus, nous avons cherché à identifier les principes à l'œuvre dans l'action des Maisons des Familles. Nous avons reçu 16 situations travaillées en équipe et/ou avec les parents, émanant de quatre Maisons des familles différentes.

|| **À partir de ces travaux**, des immersions et entretiens que la MRIE a pu mener depuis un an, nous avons repéré des principes sur lesquels est fondé le projet des Maisons des familles :

- Deux principes fondamentaux, socles, qui sont le fondement et la visée de toute l'action des Maisons des Familles ;
- Six principes d'action activés tour à tour, en fonction des situations et des personnes, avec un souci commun d'équité. Celle-ci apparaît comme le curseur qui permet de faire le choix du principe d'action à activer.

Ces principes sont représentés dans un schéma page suivante qui est ensuite explicité tout au long du document. Les réflexions menées par les équipes et parents sont en partie reprises en fin de document sous la forme de ce schéma.

LES PRINCIPES À L'ŒUVRE DANS LES MAISONS DES FAMILLES

2
PRINCIPES
FONDAMENTAUX

DROITS
DE
L'HOMME

LA PRÉCARITÉ,
UNE
VIOLENCE

PLEIN
ÉPANOUISSEMENT
DE L'ENFANT

6
PRINCIPES
D'ACTION

Se relier à
d'autres

Respecter et
valoriser
les cultures

Croire aux
capacités des
personnes

S'intégrer
dans la
société

Considérer
la famille

Sécuriser
chaque
personne

1 CURSEUR
POUR ARBITRER
ENTRE
LES PRINCIPES

Grâce à **4** conditions



ÉQUITÉ

Être attentif
Expliciter
Assumer l'affectif
Relire

2 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Deux principes fondamentaux guident toute l'action des Maisons des Familles : le respect des droits de l'homme, et l'attention au développement de l'enfant. Ces deux principes sont socles : ils sont toujours considérés comme premiers dans les choix quotidiens qui sont faits.

LES DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme sont entendus au sens de ceux de la "Déclaration Universelle des droits de l'Homme" de 1948 :

"Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme, (...) Article premier : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité."

(Préambule et article premier de la DUDH)



Les droits de l'homme ne sont pas invoqués "à la lettre" dans le quotidien des Maisons des Familles, mais ils sont bien le socle et la visée de l'action. Réaliser l'égalité de chaque personne est la visée de l'action quotidienne, le devoir d' "esprit de fraternité" est quant à lui exprimé à travers une règle commune à toutes les Maisons des Familles et peinte sur le mur d'une des Maisons des Familles : *"ici, on prend soin les uns des autres"*.

Bien sûr, les Maisons des Familles ne prétendent pas contribuer à réaliser l'exhaustivité des droits de l'Homme, et quel projet le pourrait ? Certains des droits de la DUDH sont quotidiennement réalisés dans les Maisons des Familles. C'est le cas de l'égalité des sexes (article 16 de la DUDH), de la liberté de conscience et de religion (article 18), du droit à l'éducation (article 26). Pour d'autres, les Maisons des Familles n'ont pas de prise directe : à défaut de les réaliser, elles les défendent. Par exemple, elles sont impuissantes à réaliser le droit au logement et à l'emploi pour chacune des familles, mais elles ne renoncent pas à défendre ces droits. Elles ont confiance dans les capacités des personnes pour faire les démarches nécessaires, renforcées par le soutien qu'elles leur apportent. Elles ont confiance aussi dans leurs partenaires et les soutiennent sans agir à leur place. Les Maisons des Familles se sentent concernées et soutiennent les personnes autant que possible dans l'accès à tous les droits.

LE PLEIN ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Le plein épanouissement de l'enfant est un autre principe fondamental qui fonde et guide toute l'action des Maisons des Familles : l'enfant est une personne à part entière, qu'on doit aider à grandir. Tout le monde se retrouve ensemble autour des enfants pour les aider à grandir.

"l'éducation doit viser un plein épanouissement de la personne humaine (...)"
(article 26 de la DUDH)



Tout ce qui est reconnu comme concourant à ce plein épanouissement de l'enfant est promu dans les Maisons des Familles. Pour déterminer ce qui favorise ce plein épanouissement, elles s'appuient sur des travaux scientifiques, sur des travaux de pédagogie aussi : dans les Maisons des Familles ne sont pas promues des "valeurs maison" mais bien des principes reconnus.

L'équipe vise à mettre en place des conditions pour que l'enfant s'épanouisse au fur et à mesure qu'il grandit, pour que l'enfant trouve son propre chemin. Lorsque des pratiques éducatives sont mises en valeur, c'est parce que l'équipe sait que ces pratiques favorisent le développement de l'enfant et ses apprentissages.

Dans les Maisons des Familles, les équipes ont le souci permanent de ne pas "parentaliser les enfants", en leur demandant de traduire pour eux ou d'assumer la garde d'un frère ou d'une sœur par exemple. Les activités valorisées le sont en fonction du critère principal des apprentissages, psychiques, moteurs et sociaux. Le plaisir concourant également directement à l'apprentissage, il est complètement intégré à l'action. Les choix alimentaires procèdent aussi du critère de santé, individuelle et collective : le sucre nuit au déploiement de certaines capacités d'apprentissage, il dégrade la capital santé des enfants, il est donc limité au maximum, au contraire des fruits et légumes frais qui ont démontré leurs

bienfaits.

Plus généralement, ce principe du plein épanouissement de l'enfant détermine l'action : si j'agis de telle ou telle manière dans telle situation, est-ce que ce sera bon pour l'enfant ?



UN EMPÊCHEMENT STRUCTUREL À LA RÉALISATION DE CES DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX : LA PRÉCARITÉ/PAUVRETÉ COMME UNE VIOLENCE SOCIALE



LA PRÉCARITÉ/PAUVRETÉ CONTREVIENT AUX DROITS DE L'HOMME

La précarité est une violence qui contrevient aux droits de l'homme, c'est pour cette raison que la « lutte contre les exclusions » est inscrite dans la loi française comme une condition du respect de l'égalité de tous les êtres humains :

"La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. "

(article 1^{er} de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions)

L'association ATD Quart Monde a mené une recherche-action internationale, publiée en 2012 : *La misère est violence – Rompre le silence – Chercher la paix*. Les participants y détaillent la violence de la pauvreté et de la précarité, perçues comme des préjudices dont les personnes sont victimes : ce sont des violences sociales, et des violations des droits de l'homme.²

Au contraire de l'affirmation d'une égale dignité des êtres humains, la précarité sociale crée une disqualification sociale, elle crée de l'exclusion, ainsi que des empêchements dans la relation à soi-même et aux autres. En effet, *"vivant dans un univers insécurisé et insécurisant, ces personnes ont souvent largement intériorisé un sentiment de disqualification sociale et ils deviennent peu à peu invisibles et silencieux"* (rapport d'activité 2019 d'une Maison des Familles). La précarité produit la honte, elle empêche la fierté et la reconnaissance, elle empêche de penser et d'agir librement.

LA PRÉCARITÉ/PAUVRETÉ CONTREVIENT AU PLEIN ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

La précarité est une violence qui contrevient aussi au plein épanouissement de l'enfant³, les Maisons des Familles le constatent quotidiennement. La précarité a une incidence directe sur la vie des enfants parce qu'elle crée dans les familles des insécurités matérielles (ne pas avoir de toit ou vivre dans un logement inadapté, ne pas avoir accès à une nourriture de qualité, ne pas pouvoir partir en vacances, ...). Elle crée aussi des insécurités affectives, parce qu'elle abîme les relations. La précarité a une incidence sur la relation parent-enfant, elle crée des empêchements éducatifs : *"[on est] observateurs de l'impact que la précarité peut avoir chez les enfants. Et en fait d'être témoins au jour de la dégradation de la précarité, de la violence, chez certains enfants, c'est là où on s'est dit on doit faire quelque chose"*.

La pauvreté/précarité est considérée comme une violence sociale, et de ce fait lutter contre cette violence est une responsabilité sociétale : dans les Maisons des Familles, lutter contre cette violence sociale signifie contribuer à atténuer collectivement son impact destructeur. Il ne s'agit pas uniquement de lutter contre les effets de la précarité vécue individuellement par les personnes que l'on connaît, qui sont en lien avec les Maisons, mais bien d'avoir la visée de les atténuer collectivement pour que la violence sociale liée au vécu de la précarité cesse, pour toutes les familles.

Les Maisons des Familles œuvrent au quotidien pour la mise en acte des droits de l'homme et du plein épanouissement de l'enfant, en contrecarrant directement les effets de la précarité. Concrètement dans les Maisons des Familles, ces deux principes fondamentaux se réalisent à travers l'activation de six principes d'action collectifs. Dans la pratique, l'arbitrage entre ces principes d'action, quand il y a des choix à faire, se fait selon un principe d'équité.

² ATD Quart Monde a également mené une recherche participative internationale avec l'université d'Oxford sur les dimensions cachées de la pauvreté qui nous paraît incontournable pour mieux comprendre les réalités de vie des familles confrontées à la pauvreté et la précarité : <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/12/Dimensions-cach%C3%A9es-de-la-pauvret%C3%A9-9-12-2019.pdf>.

Le rapport de la France : https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2019/10/Rapport_dimensions_pauvrete_France_Embargo.pdf

³ Cf. *Enfants de la précarité*, Chantal ZAOUCHE-GAUDRON, éditions Erès, 2017

6 PRINCIPES D'ACTION...

La mission des Maisons des Familles est de compenser cette violence sociale de la précarité pour faire en sorte que les deux principes socles, les droits de l'homme et le plein épanouissement de l'enfant, soient respectés, mis en œuvre. Pour réaliser cette mission, les Maisons des Familles mettent en œuvre un certain nombre de principes d'action, en choisissant d'activer davantage tel ou tel principe selon les situations. Nous détaillons ici pour chaque principe une définition dans le contexte des Maisons des Familles, ainsi que quelques illustrations. Les Maisons des Familles n'ont pas de "recette" d'intervention, mais des principes qui orientent leur action dans un contexte donné, c'est ce que nous tâchons d'illustrer ici.

SÉCURISER CHAQUE PERSONNE (Y COMPRIS L'ENFANT)

Les Maisons des Familles s'attaquent au vécu de la précarité comme à une violence sociale. Le premier marqueur de cette violence sont les insécurités qu'elle provoque : insécurités matérielles, insécurités sociales, insécurités psychiques et en particulier affectives. Par conséquent, le premier principe d'action activé dans les Maisons est celui de la sécurité : sécuriser chacun, parent et enfant. Cette sécurisation passe principalement par deux canaux : le respect de la personne et de son intimité, le respect des sécurités que la personne s'est construite au cours de sa vie et sur lesquelles elle prend appui.

Respecter la personne et son intimité



Un principe d'action des Maisons des Familles est toujours de respecter la personne et son intimité. Là encore la précarité met très souvent à mal ce principe : les personnes sont très fréquemment amenées à "raconter leur vie" pour obtenir tel statut ou telle aide. Quand elles ne sont pas accompagnées dans ce récit de leur expérience, il est difficile de délimiter ce qui est de l'ordre de l'intime du reste. Dans les Maisons des Familles, régulièrement, il est explicité aux parents qu'ils ne sont pas tenus de tout raconter à tout le monde : ils peuvent choisir quoi raconter et à qui. Même si dans les Maisons on se connaît, on peut avoir créé des relations de confiance, cela ne signifie pas que tout peut se dire tout le temps. Une responsable avait demandé à une maman, qui s'apprêtait à "craquer" et à raconter tous ses soucis devant d'autres parents et l'équipe à table : *"est-ce que tu es sûre de vouloir tout dire ici ?"*. Le

principe d'intimité est donc fréquemment activé dans le quotidien des Maisons.

L'équipe invite aussi les autres parents à ne pas être trop insistants dans des questions à d'autres, à n'inciter personne à dévoiler son intimité. Par exemple pendant un temps de discussion entre parents, un papa récemment arrivé dans le lieu parlait du handicap de son enfant, des questions que d'autres adultes ou enfants lui envoient, et de la difficulté de savoir quoi répondre. Les autres parents présents commencent à interroger le papa : *"tu vas voir un psychologue, pour toi et ta fille ?"* La personne de l'équipe qui anime ce temps intervient : *"si la personne veut parler de sa situation individuelle elle peut, ou bien elle peut aussi le garder pour elle, en parler à la responsable ou à moi si elle a envie. C'est difficile de parler de ces sujets-là devant tout le monde"*. Une maman répond *"mais on est en famille ici ! on peut parler de tout, il n'y a pas de jugement"*, *"toi, ça fait quatre ans que tu es là, tu te sens en famille, il y a des personnes ici qui viennent pour la troisième fois et qui ne se sentent peut-être pas encore en famille"*.

En vertu de ce principe de respect de l'intimité, l'équipe peut aussi demander l'accord de la personne pour parler de sa situation à d'autres, demander l'accord de la personne pour poser des mots sur la situation, sans pour autant dévoiler son intimité : par exemple, si un parent ne souhaite pas participer à un temps de jeu parce qu'il est épuisé, un membre de l'équipe peut lui proposer de se reposer, et lui demander son accord pour simplement dire aux autres personnes présentes qu'il a besoin d'un temps de répit, et que pour cette fois il ne participera donc pas.

Préserver la personne et les sécurités qu'elle s'est construites



Le second chemin pour mettre en œuvre le principe de sécurisation de chaque personne consiste à préserver les sécurités propres à chaque personne, ou a minima de ne pas les fragiliser. Là encore la précarité limite bon nombre de sécurités, les personnes ont peu de points d'appui pour construire une vie : c'est la raison pour laquelle les Maisons des Familles veillent à ne pas créer de déséquilibres que les familles ne pourraient assumer. Le principe est alors de respecter les cadres de référence de la personne, à partir du moment où ils n'entrent pas en contradiction avec le principe fondamental des droits de l'homme. Par exemple, une Maison accueillait une femme très pieuse. Elle avait tendance à raccrocher les événements de la vie à une volonté divine. Mais pour d'autres membres de l'équipe, cette lecture en termes de "volonté divine" pouvait s'apparenter à un fatalisme naïf. L'équipe a choisi pourtant de ne pas questionner cette religiosité parce que cette femme vivait une situation tellement dramatique que "c'est tout ce qu'elle a pour puiser de l'espoir". Venir questionner cette volonté divine dans ce moment-là, c'était prendre le risque de la voir sombrer. L'équipe a donc choisi de préserver les sécurités qui lui

permettaient de tenir.

Là encore, ce principe de préservation n'est pas systématiquement activé : parfois, quand la situation l'autorise, quand la personne est en capacité de l'assumer, l'équipe choisit au contraire de questionner certaines de ses sécurités, pour la faire avancer.

CROIRE AUX CAPACITÉS DES PERSONNES

Dans les Maisons des Familles, chacun part du postulat que la personne est capable, et que si tel n'est pas le cas, elle a l'espace et la capacité d'exprimer son besoin d'aide, de soutien.

Reconnaître la personne comme capable de choix

Un principe des Maisons des Familles est de laisser la personne décider pour ce qui la concerne, et de la respecter dans ses choix.

Par exemple, si une maman dans une conversation fait part à un membre de l'équipe de fortes tensions dans son foyer, un membre de l'équipe dit que dans ce cas il commence par la croire et lui faire confiance. Il est dans une position de profonde écoute dans un lieu un peu à part du collectif. Il vérifie qu'elle soit à l'aise d'en parler avec lui, il peut aussi partager ce qu'il en pense, pour ensuite "voir avec elle ce dont elle a besoin". "Je considère l'autre dans ce qu'il est. Il est maître de lui-même et c'est à lui de décider". Un autre membre de l'équipe souligne que dans une telle situation, c'est important que la personne sache que sa parole a de l'importance ; qu'elle sache que l'on va essayer de l'aider et que l'on ne va pas le faire sans elle. Un autre encore dit que c'est important de prendre soin d'elle et lui proposer de l'accompagner dans ses premières démarches, et souhaite continuer à l'accompagner quand le premier pas est fait.

Autre exemple, si un parent ou un enfant ne participe pas à une activité, l'équipe peut choisir de réagir en valorisant la capacité de choix de la personne : "si elle ne veut pas parce que c'est compliqué pour elle, on peut lui dire qu'aujourd'hui c'est ok, et lui proposer d'essayer la semaine d'après. (...) Je vais la voir pour discuter, on peut aussi lui demander s'il y a quelque chose qu'elle a envie de faire ou s'il y a quelque chose qu'elle sait faire."

Choisir d'activer ce principe, c'est aussi pour l'équipe, travailler avec la personne pour éclairer les possibles, et lui permettre de faire ses propres choix consciemment. Pendant les temps entre parents, l'échange sur les pratiques éducatives de chacun sert aussi à cela : chaque parent entend qu'une multitude de pratiques sont envisageables, et il peut faire ses propres choix au milieu d'elles, en connaissance de cause.

Reconnaître la personne comme capable d'adaptation



De même que les personnes sont considérées comme capables de choix, elles sont aussi considérées comme capables d'adaptations. Elles sont capables d'entrer dans les fonctionnements de la Maison des Familles, d'apprendre des choses nouvelles, d'élargir leur horizon et d'enrichir leur expérience. Même si l'équipe fait toujours attention aux personnes et à leurs besoins (principe de respect des cultures, principe de considération des personnes dans la famille), elle a aussi pour principe que chacun est capable de s'adapter. En ce sens, l'équipe fait preuve d'une grande ambition pour le projet des Maisons comme pour les personnes qui y contribuent : elle fait des propositions exigeantes, elle ne transige pas sur les règles, parce que les personnes gagnent à apprendre à s'adapter et qu'elles en sont capables, parent comme enfant. Une responsable souligne que l'adaptation est d'ailleurs une clé essentielle d'éducation des enfants : *"Moi je travaille beaucoup cette question avec les parents*

pour leur dire : c'est important que vos enfants soient baignés dans des univers très différents. Parce que ça, c'est hyper aidant dans la vie. On s'adapte, et on le fait tous, ça, on s'adapte".

Par exemple, si un mercredi après-midi, une maman ou un enfant ne participe pas au temps de jeu parent/enfant prévu, l'équipe peut aller *"la voir pour discuter (...), parce que sa difficulté c'est de discuter avec les autres et que l'objectif est qu'elle arrive à entrer dans le jeu et à jouer avec son enfant"*. Dans une autre situation, si un parent arrive en dehors des horaires d'ouverture de la Maison des Familles, il est par exemple possible de lui demander de s'adapter au contexte de l'équipe : *"Je veux être dans une position d'ouverture à son égard, et en même temps je fais confiance à son intelligence si je ne peux pas lui accorder beaucoup de temps"*.

CONSIDÉRER LA FAMILLE

Les Maisons sont des Maisons des Familles, par nature elles s'adressent donc à des familles. Pour ce faire, l'enjeu premier est de toujours maintenir un équilibre d'attention aux besoins des parents et à ceux des enfants, de toujours révéler et renforcer aussi chacun dans son rôle.

Considérer l'enfant, ses besoins et capacités



Les Maisons des Familles portent une attention toute particulière à l'enfant, à ses besoins, aux signaux qu'il envoie, à ses sentiments et émotions. Cette considération se fonde sur des connaissances éducatives approfondies et se traduit concrètement au quotidien : l'équipe pourra réagir à certaines situations en appuyant sur la nécessité de prendre en compte ses besoins et/ou ses capacités.

Par exemple, si un mercredi après-midi, une maman ne participe pas au temps de jeu parent/enfant, l'équipe peut choisir de la "laisser tranquille, (...), aussi parce que ses enfants ont besoin d'air, d'être sans leur maman.", ou bien au contraire, d'aller *"la voir pour discuter, parce que son enfant a très envie de jouer avec elle, que d'habitude elle ne participe pas et là il en a envie, il est demandeur"*. Dans les deux cas, même si l'action concrète réalisée n'est pas la même (laisser ce parent

tranquille, ou bien choisir d'échanger avec lui) il s'agit bien d'activer le principe de considération des besoins de l'enfant.

Dans ce registre, une autre possibilité s'offre à l'équipe : "j'observe comment l'enfant vit le moment, je propose moi de jouer avec son enfant, pour que l'enfant ne se sente pas isolé".

Si un jeune enfant joue avec le téléphone portable, une possibilité de l'équipe est de lui demander "s'il est au courant du cadre de la Maison des Familles par rapport au téléphone et aux enfants, et lui demander de donner le téléphone à son parent et je l'accompagne, pour responsabiliser l'enfant et le rendre acteur". Une autre possibilité décrite par une équipe est de prendre le téléphone et lui proposer un autre jeu, dans le but cette fois ci de "lui apprendre à s'occuper autrement".

Considérer le parent, le renforcer dans son rôle



Parallèlement, les Maisons des Familles portent une attention particulière aux parents. Là encore, un équilibre se construit entre une attention à la personne dans son individualité et une attention à elle en tant que parent. Les équipes font souvent le constat que cette reconnaissance de la personne la renforce également dans sa fonction parentale. Ainsi, dans les Maisons, le parent est toujours considéré comme le premier éducateur de son enfant, et à ce titre, il est associé à chacune des décisions et actions concernant son enfant : dans l'action des Maisons des Familles, le principe est de considérer le parent dans son rôle plein et entier de parent.



Si un jeune enfant joue avec le téléphone portable, une des possibilités de l'équipe est d'aller vers l'enfant et lui demander s'il a l'autorisation de ses parents ou de lui prendre le téléphone et lui proposer un autre jeu "en disant que je vais en parler à ses parents". Une autre possibilité est d'aller voir le parent en lui partageant son inquiétude, puis d'aller ensemble voir l'enfant pour trouver ensemble comment faire autrement.

Dans une autre situation, un enfant fait exprès de renverser de l'eau par terre au moment d'un repas. Une possibilité d'action, pour l'équipe, est d'intervenir directement auprès de l'enfant, mais en concertation avec son parent : "on va lui parler. N'importe qui va intervenir. On regarde d'abord si la maman dit quelque chose. On réagit avec l'enfant, on informe la maman".



Dans ces choix de posture, les Maisons des Familles considèrent les parents comme des parents, non pas comme des personnes à éduquer à la parentalité : tout parent, d'où qu'il vienne, a à apprendre sa manière d'être parent, et a à la faire évoluer avec l'enfant. En ce sens l'équipe vient sécuriser les parents pour leur permettre d'expérimenter et d'enrichir leurs pratiques parentales. L'objectif est bien de soutenir le parent, de le compléter parfois, et jamais de le suppléer. Cela implique d'en référer systématiquement au parent pour tout ce qui concerne son enfant, de

solliciter son avis, son accord, de lui laisser la possibilité d'exprimer un désaccord, selon les cas.

Par exemple, inciter le parent à parler français peut avoir pour objectif d'"éviter que les enfants traduisent tout le temps pour leur parent et éviter que le parent ne devienne dépendant de son enfant" : les équipes font attention à la place différente de chacun dans la famille, les enfants ne doivent pas être parentalisés ni les parents infantilisés, c'est aussi cela le principe de "considérer la famille".

SE RELIER À D'AUTRES (LE COLLECTIF)



Le collectif est un principe d'action au service du projet des Maisons des Familles, pour plusieurs raisons. Il permet de limiter l'isolement qui renforce les effets de la précarité. Il permet aussi l'émergence des forces : le collectif des parents est un atout pour construire des forces pour résister, résister à une vie difficile, résister aussi aux soucis et aux peurs liés au vécu de précarité. Le collectif, au-delà de limiter l'isolement, permet de créer des ressources. Une maman témoigne de cela : *"J'ai fait de très très belles connaissances à la Maison des Familles. D'ailleurs j'ai trois super amies que j'ai rencontrées à la Maison des Familles. Mais vraiment des amies. Des vraies amies avec un grand A. On s'entraide, on se soutient. Et pour mon déménagement j'ai lancé un appel à la Maison des Familles et on était quinze ! Mon déménagement est passé super vite... d'ailleurs la directrice s'est fait un tour de reins, bichette !"*

Le principe du collectif est fondamental dans les Maisons des Familles parce qu'il repose sur l'idée qu'il ne peut y avoir de promotion individuelle sans force collective. Pour que les personnes gagnent en liberté et capacité d'action, il faut que chacun ait une place reconnue dans un groupe et que ce groupe nourrisse son plein épanouissement. Le principe du collectif est donc fréquemment activé.

Si par exemple, un enfant fait une bêtise, quelqu'un va *"se lever et lui dire que c'est pas bien. N'importe qui va intervenir. Parce qu'on est des mamans, on peut dire aux enfants quand ils font des bêtises. On veille sur tous. On accepte le groupe et l'entraide, on se fait confiance pour parler à nos enfants"*. Le principe du collectif, dans ce cas, va bien dans le sens du plein épanouissement de l'enfant (principe fondamental).



Dans les Maisons des Familles, le principe du collectif (se relier à d'autres), est un principe largement mis en œuvre mais sans prendre le pas sur les individus : le collectif est promu par l'équipe et en même temps elle respecte les besoins individuels des personnes. Prendre soin du collectif c'est aussi prendre soin des personnes, l'enjeu étant de construire un équilibre adapté à chacun.

RESPECTER ET VALORISER LES CULTURES



Dans les Maisons des Familles, la diversité des cultures est considérée comme une richesse. Le principe de respect et de valorisation des cultures est donc fréquemment activé : les religions, les langues, les traditions sont les bienvenues dans les Maisons des Familles, à la condition qu'elles ne contreviennent pas aux deux principes fondamentaux (que sont les droits de l'homme et le plein épanouissement de l'enfant).

Pour un repas à partager ensemble, il est fréquent de "goûter la spécialité de quelqu'un" : les repas sont une bonne occasion de valoriser les différentes cultures.

Pour fêter un événement, si l'événement est relié à une culture, une tradition particulière, on en parle ensemble pour en donner le sens, éventuellement pour choisir ensemble si on le fête ou non. Par exemple en fin d'année, il y a des discussions sur la fête de Noël : l'équipe peut proposer aux familles de réexpliquer son sens religieux d'origine, sa dimension plus culturelle et



traditionnelle contemporaine, afin que les parents puissent choisir ou non d'organiser cette fête dans la Maison, avec leurs enfants.

Dans les Maisons des Familles, il n'y a pas de hiérarchie posée entre les cultures. Si la culture française peut dans les faits être plus présente que les autres, c'est simplement parce que c'est dans celle-ci que tous les membres des Maisons vivent, et doivent s'intégrer. Par exemple, si on choisit d'appliquer des pratiques culturelles françaises à table (par exemple, attendre que tout le monde soit présent pour commencer le repas, par exemple utiliser des assiettes individuelles plutôt qu'un plat commun) ce n'est pas pour les poser comme les meilleures mais plutôt pour aller dans le sens d'un autre principe d'action, celui de "s'intégrer dans la société telle qu'elle est".

S'INTÉGRER, S'INCLURE DANS LA SOCIÉTÉ TELLE QU'ELLE EST



Dans l'action, les Maisons des Familles activent fréquemment le principe d'inclusion, d'intégration dans la société telle qu'elle est. Les familles construisent leur vie dans un contexte social : pour pouvoir le faire en conscience et en liberté, elles doivent connaître et comprendre ce contexte-là. Ainsi, les Maisons des Familles saisissent les situations pour rendre les personnes "*intelligentes des systèmes*" (et de leurs contradictions aussi). Elles attisent "*le désir de parler français*" chez les parents qui le parlent peu pour leur permettre d'évoluer en étant plus à l'aise dans leur quartier, dans leur école, dans leur travail, dans les institutions. Lorsqu'une assistante sociale du Département est venue rencontrer les familles, l'équipe lui a demandé d'explicitier ses missions, ce dont elle est responsable et ce sur quoi elle n'a pas de prise, afin que

les parents comprennent mieux l'accompagnement dont ils pouvaient bénéficier par ailleurs, et ses limites. Dans des situations très quotidiennes aussi, les Maisons des Familles peuvent porter ce principe d'intégration dans la société telle qu'elle est. Par exemple, lorsqu'un parent arrive en dehors de l'heure d'ouverture, l'équipe peut choisir de mettre en œuvre ce principe en signifiant à ce parent que les horaires sont des règles à respecter dans la société "parce que l'heure (ouverture, fermeture) c'est donner à la personne l'intelligence du système, de l'organisation de la Maison des Familles", c'est aussi dans son intérêt de respecter cet usage important dans la société française.

Les Maisons des Familles rendent aussi intelligibles d'autres concepts "français" : la laïcité par exemple, ou la loi.

Lorsqu'une maman rapporte à l'équipe que son mari a un comportement violent envers elle, l'équipe dit avoir plusieurs formes possibles de réaction, selon le contexte et le degré d'urgence et de danger pour la famille (l'écouter, et en référer aux salariés, qu'elle sache qu'on va l'aider mais pas sans elle, poser des questions pour mieux comprendre, etc.). Un membre de l'équipe peut lui dire aussi que la loi interdit la violence et qu'elle est protectrice. Un autre souligne "*je prends en compte sa parole. Nous allons agir avec elle, notre valeur est aussi de faire respecter la Loi et l'égalité des sexes*" (ce qui rejoint aussi la volonté de mettre en œuvre le principe fondamental des droits de l'homme).

Les Maisons des Familles choisissent donc très fréquemment d'activer ce principe d'inclusion, en offrant aux familles, de manière quotidienne, des clés de lecture et d'appropriation d'une "culture commune", c'est-à-dire répandue dans la société telle qu'elle est et dans laquelle nous vivons tous.

... ET UN "CURSEUR" D'ARBITRAGE ENTRE CES PRINCIPES D'ACTION : L'ÉQUITÉ

Ces 6 principes d'action sont d'égale importance dans les Maisons des Familles. Pour autant ils ne se réalisent pas d'égale manière : dans les Maisons des Familles, le traitement n'est pas égalitaire, il est équitable. Contrairement à une logique égalitaire où, à une situation donnée correspond une réponse, équivalente pour tous, dans les Maisons des Familles, à une situation donnée correspond une diversité de réponses. Cette diversité de réponses est reliée à une diversité de principes d'action potentiellement activables dans telle ou telle situation.

L'arbitrage entre ces principes d'action, et le choix de la réponse la plus adaptée se réalisent à partir de l'analyse du contexte et à partir de ce que l'équipe connaît de la ou des personne(s) concernée(s). *"c'est un univers où à la fois on est positionné chacun avec ce qu'on est, avec aussi quelques principes éducatifs, mais qui vont s'articuler aussi avec ce que sont les personnes individuellement et collectivement"*.

L'ÉQUITÉ COMME CURSEUR POUR ARBITRER CE N'EST PAS L'ACTE SEUL QUI DÉTERMINE LA RÉACTION

En lisant les situations travaillées par les équipes et parents, une récurrence est frappante : dans toutes les Maisons des Familles, ce n'est pas l'acte qui détermine la réaction mais c'est l'acte dans la situation, c'est-à-dire l'acte dans un contexte précis réalisé par une personne singulière. En effet dans toutes les situations travaillées collectivement, plusieurs possibilités de réaction ont été données par les équipes et par les parents, chacune plus ou moins adaptée à tel ou tel contexte (est-ce qu'on est disponible, est-ce que c'est urgent, ...) et aux personnes (est-ce qu'on connaît déjà cette personne, ou non, ...). L'analyse des situations confirme le fait que le traitement n'est pas égal, mais bien équitable, c'est-à-dire ajusté : à situation similaire, on n'agit pas de la même façon avec tout le monde.

Souvent dans la société, c'est l'acte qui détermine la réaction, peu importe le contexte ou la spécificité de la personne. La règle qui dicte la réaction ne prend pas ou peu en compte le contexte dans lequel l'acte s'est déroulé. Le curseur à l'œuvre est alors celui de l'égalité : la même règle est appliquée pour tous. Dans les Maisons des Familles, ce n'est pas le cas ; il s'agit plutôt de considérer l'acte dans un contexte, avec une personne singulière impliquée, pour rechercher l'équité : "je m'adapte. Adaptabilité et en même temps rigueur. Je veux être à la juste place au bon moment. Juste posture sur la réalité de la personne sans rigidité".

L'ÉQUITÉ COMME CURSEUR POUR ARBITRER DES CRITÈRES COLLECTIFS DE JUSTICE

Dans les Maisons des Familles, les réactions et décisions sont très rarement mises en cause par les personnes. Trop souvent, les décisions ou réactions des professionnels, qu'elles soient basées sur un principe d'égalité ou sur un principe d'équité, sont considérées comme arbitraires par les usagers : le critère de la préférence semble souvent le seul perçu par les personnes, avec toute la défiance et tout le ressentiment qu'il peut engendrer.

Or il se trouve que ce n'est pas le cas dans les Maisons des Familles : si le soupçon de la préférence, du favoritisme, est évoqué par des parents, alors l'équipe recadre très vite, explicite son action pour délégitimer cette perception, et ainsi éviter qu'elle ne produise ses effets dévastateurs. Force est de constater que l'exercice de l'équité est accepté, voire même soutenu par les familles. Il apparaît à la lecture des situations travaillées par les parents que les conditions d'exercice de l'équité sont absolument partagées entre les équipes et les familles, il n'y a pas d'opacité : la plupart du temps, les familles partagent avec les équipes une lisibilité du pourquoi telle ou telle réaction envers telle famille dans telle situation, et quand ce n'est pas le cas, elles savent que c'est pour protéger l'intimité de la

famille, et qu'en protégeant l'intimité des autres c'est aussi la leur qu'elle protège. Cet exercice collectif de l'équité produit de fait un sentiment de justice, et de justesse, qui renforce probablement les liens de confiance entre les uns et les autres.

CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ÉQUITÉ

L'équité (attention au contexte, attention aux personnes) est exercée dans les Maisons des Familles grâce à plusieurs conditions.

► Être attentif aux personnes et aux situations

La première condition de l'équité est l'écoute et l'observation du contexte et de la situation des personnes. *"Ça nécessite auprès de l'équipe une attention de tous les jours, de chaque minute, pour capter ce qui se passe"*. L'attention aux personnes ressort dans les situations concrètes travaillées par les équipes et les parents :

"Je m'adapte. Si je connais bien la personne, je réagis avec humour. Si c'est la première fois, je prends le temps"

"Je la laisse tranquille parce que c'est la première fois qu'elle vient et je ne veux pas lui sauter dessus"

"Ça va dépendre de si elles se découvrent ou si elles se connaissent déjà beaucoup"

"Si c'est un parent connu, je lui rappelle les horaires d'ouverture de la maison. Si c'est un parent qui vient pour la première fois, je lui explique le fonctionnement de la maison et l'invite à revenir aux horaires d'ouverture"

L'attention au contexte ressort également :

"J'ouvre mais je n'accueille pas parce que je ne suis pas disponible"

"Je prends le temps d'accueillir et si j'ai moi-même des contraintes je lui dis"

"J'accueille mais je ne la laisse pas rentrer parce que les conditions de l'atelier ne permettent pas de la laisser entrer (groupe de parole, yoga)"

"Je l'accueille en dehors du groupe pour ne pas perturber l'activité" ; "Je l'accueille parce que c'est un retard exceptionnel"

"Si c'est répétitif, je propose un temps individuel avec la famille" (équipes)

"Je parle avec l'enfant selon l'âge, la relation que j'ai avec l'enfant et la relation que j'ai avec le parent" (parents)

► Expliciter le sens

Le principe d'équité oblige souvent à expliciter le sens, à rendre lisible les principes d'action que l'on mobilise. L'une de ces conditions de l'équité est la compréhension : pour qu'un choix soit équitable, il faut qu'il soit compris par les personnes concernées. Les équipes font donc attention à expliciter, à verbaliser les raisons de tel ou tel choix qu'elles font, dans le quotidien. Elles font également attention à être bien comprises, car il y a dans les Maisons des niveaux différents de compréhension du français. Elles n'hésitent pas à proposer d'expliquer le sens des mots, même ceux qui pourraient paraître "évidents".

Par exemple dans une Maison des Familles, si une maman ne souhaite pas participer au collectif parce qu'elle ne se sent pas bien, c'est possible, mais la responsable lui demande si elle veut bien que la raison soit dite aux autres, ceci afin de ne pas rester dans l'implicite ; et bien sûr en respectant l'intimité de la personne : *"ça va dépendre aussi de la situation familiale, si c'est quelqu'un qui est en burn out, qui en peut plus, qui est épuisé, ou quelqu'un qui a un enfant qui est avec un handicap, et du coup qui arrive, et donc là on va mettre en place quelque chose où on va permettre au parent d'être moins dans l'implication s'il a besoin, mais on va le dire. Du coup on va demander au parent s'il est d'accord pour qu'on le dise, qu'on mette des mots dessus : 'ce parent a besoin d'un peu de répit, ...'."*

Il semble que la verbalisation quotidienne par l'équipe est efficace : en effet ce qui nous a frappés à la première lecture des situations travaillées, c'est que les réflexions des parents étaient en cohérence, en forte correspondance avec celles des équipes, à la fois dans les réponses possibles apportées et

dans l'attention à l'adaptation (la volonté d'équité). C'est pour nous le signe que l'arbitrage quotidien entre ces principes sous-jacents sont appropriés par les parents, partagés par tous dans les Maisons des Familles. Cette appropriation est sans doute le résultat de la pédagogie des Maisons des Familles qui mise notamment sur la verbalisation, la modélisation et la cohérence entre les actes et les discours, ce qui favorise une circulation quotidienne et incarnée des valeurs, des principes et de l'équité.

► **Aimer : reconnaître et assumer la dimension affective de la relation**

L'affectif est aussi dans les Maisons des Familles une véritable condition d'ajustement équitable des choix dans l'action. Pour s'adapter équitablement aux personnes et aux contextes, une condition indispensable est d'être en relation avec ces personnes, une relation à part entière qui ne peut faire l'économie de l'affect, et qui implique d'accepter l'autre tel qu'il est, comme le dit une responsable :

"On ne peut pas être dans des situations d'éducation, on ne peut pas activer un changement quel qu'il soit, chez qui que ce soit, même pour soi-même, tant qu'on n'est pas dans une relation d'amour : [...] de l'accepter tel qu'il est, comme il est, aujourd'hui, maintenant, avec ses croyances, ses conditionnements, son éducation, sa culture, peu importe, et à partir du moment je pense où on est vraiment dans cet accueil-là, c'est à partir de là où les changements peuvent venir mais de soi-même. Et du coup si la famille se sent pleinement accueillie, acceptée dans ce qu'elle est, dans sa manière de faire, et qu'on sent un lien de proximité et d'amour pour l'autre, c'est à partir de ça qu'on peut s'ouvrir à autre chose, observer les autres faire autrement, et activer en soi après un changement. Pour moi c'est la première condition en fait."

Ce parti pris pour l'amour, pour l'affectif, est une nécessité de la relation pour les équipes des Maisons des Familles.

L'empathie, la place laissée aux ressentis permet aux équipes de se mettre à la place de la personne, de gagner aussi des éléments d'information pour évaluer la situation, prendre en compte le contexte et la personne.

L'amour ça donne aussi le droit à l'erreur. Dans la pratique quotidienne, il y a toujours des injustices, on peut toujours se tromper, malgré la volonté d'équité, malgré tous les principes activés. Il apparaît que l'affectif autorise aussi de se tromper : un parent peut comprendre si l'équipe fait une erreur, il peut lui pardonner aussi, sans produire de ressentiment ou de sentiment d'humiliation comme c'est souvent le cas, plus encore quand on vit en situation d'exclusion sociale.

► **Relire en équipe**

Les équipes des Maisons des familles se réunissent régulièrement pour "relire" l'action, soit dans des temps de "debriefing" réguliers (une fois par semaine à tous les jours de la semaine, selon les Maisons) soit dans des temps d' "analyse de la pratique". Cette relecture régulière est une condition de l'équité, parce qu'elle permet de réinterroger l'adaptation des choix faits dans les Maisons des Familles : ce que j'ai dit, ce que j'ai fait, est-ce que c'était ajusté, par rapport à la personne, par rapport au contexte ? : *"je me pose la question de si c'était adapté, ajusté, pertinent, ma manière de faire"*.

Le collectif de l'équipe permet d'être plus subtilement équitable, de s'appuyer sur d'autres quand on ne sait pas soi-même comment s'adapter, ou quand on n'a pas suffisamment de connaissance des personnes ou du contexte pour pouvoir être équitable. Cela ressort dans les situations travaillées :

"Je laisse faire, parce que je n'arrive pas à trouver les modalités pour les interrompre, je suis mal à l'aise d'intervenir, en fonction du contexte on ne sait pas comment intervenir."

"Je vérifie si c'est un appel à l'aide ou si elle a juste besoin de parler. Je ne peux pas garder cela pour moi et les choses importantes sont partagées avec les salariés."

"J'ouvre mais je n'accueille pas, je veux vérifier auprès de l'équipe s'il y a une information que je n'ai pas."

"Je vais vers une bénévole, parce que la bénévole pourrait avoir une information".

"Je demande à une personne de l'équipe si elle a observé la même chose que moi et si j'ai bien toutes les informations nécessaires à la compréhension de la situation avant d'intervenir, parce que je ne connais pas le parent, ou parce que je veux éviter les doublons et d'infantiliser le parent, ou pour réfléchir en équipe à une prévention adaptée pour éviter d'être dans la réaction instantanée et avoir une juste attitude".

Pendant ces temps de relecture, les responsables assument cette mission de relier la pratique avec le sens du projet, chacune à sa manière, de manière plus ou moins explicite ou implicite. Dans la pratique partagée, cette manière de réfléchir ensemble et de transmettre le sens du projet fonctionne très bien : elles n'ont pas besoin de se reporter à la grille de lecture proposée ici. Cette grille de lecture s'adresse plutôt aux autres, ceux qui ne peuvent s'appuyer sur une pratique partagée pour saisir le sens du projet des Maisons des Familles.

DANS LA PRATIQUE :

SITUATIONS OU DES ARBITRAGES SE RÉALISENT

Dans la pratique au quotidien, il arrive qu'il faille faire des choix entre plusieurs principes (il y a plusieurs options d'action possibles). Bien sûr, ce n'est pas si souvent le cas et la plupart du temps l'action n'exige pas de faire des arbitrages entre plusieurs principes.

Dans les situations à arbitrer, deux cas de figures peuvent se produire :

- Quand un principe fondamental est mis à mal, et dans ce cas le principe fondamental est prioritaire sur les principes d'action ;
- Quand plusieurs principes d'action peuvent être activés, et dans ce cas il faut faire un choix entre plusieurs principes d'action : c'est alors le curseur de l'équité qui détermine ce choix.

Quand un principe fondamental est malmené dans une situation vécue

Dans les Maisons des Familles, les deux principes fondamentaux, que sont les droits de l'homme et le plein épanouissement de l'enfant, ne sont pas "négociables" : ils sont prioritaires sur toute autre considération. Par conséquent, les six principes d'action ne sont activés que dans la mesure où ils ne contreviennent pas à ces deux principes fondamentaux : ils sont court circuités s'ils ne vont pas dans le sens des droits de l'homme ou du plein épanouissement de l'enfant.

Dans la situation travaillée par les parents (et présentée en schéma page suivante), une maman fait preuve de racisme en ne lavant que les oignons épluchés par une maman noire (laissant à penser qu'ils sont plus sales que les autres). Il se trouve que cette maman est issue d'une communauté très dure envers "les personnes noires". Pour autant, dans ce cas-là, le principe d'action de respect des cultures est court-circuité parce qu'il contrevient au principe des droits de l'homme, principe fondamental dans les Maisons des Familles qui prime sur tous les autres.

D'autres situations vécues dans les Maisons illustrent aussi cette priorité aux deux principes fondamentaux sur tout autre principe d'action :

- Quand des parents considèrent leur croyance religieuse comme plus légitime que celles d'autres, le principe fondamental des droits de l'homme, et celui de respect de la liberté individuelle en particulier, prend le pas sur toute autre considération : une responsable peut dire "c'est ta vision des choses, et c'est important, mais tout le monde ne voit pas forcément les choses comme toi, et ça a autant d'importance". Par exemple, lors d'une fête dans une Maison des Familles, il était prévu de mettre du vin à table. Apprenant cela, une maman refuse de venir tant que le vin n'aura pas été supprimé. La responsable de la Maison a alors simplement refusé d'accéder à sa demande, au motif que pour d'autres c'était important et que chacun devait pouvoir être considéré. Elle a alors fait tout un travail avec cette maman

pour qu'elle puisse venir à la fête, en acceptant qu'il y ait du vin pour ceux qui souhaitent en boire, et que le fait de ne pas en boire ne soit en rien problématique.

- Quand une maman justifie le fait qu'un petit garçon tape sa sœur "parce qu'elle a mal agi", là encore l'équipe réagit, parce que le principe fondamental des droits de l'homme impose qu'on ne fasse pas de différence entre filles et garçons, et parce que la violence physique n'est pas acceptable en ce qu'elle brime le plein épanouissement de l'enfant. Ces deux principes sont prioritaires sur le fait de considérer la famille et de respecter les choix éducatifs des parents.

Les deux principes fondamentaux, des droits de l'homme et du plein épanouissement de l'enfant, sont donc systématiquement prioritaires sur d'autres considérations, d'autres principes d'action. Au quotidien, les équipes ont une attention permanente sur ce point. Chaque fois que de petites ou plus grosses déviations sont constatées, systématiquement elles interviennent : elles reprennent les choses sur le moment, elles en discutent avec la personne en aparté, elles en font un sujet de relecture... Le principe fondamental doit s'exercer, et dans ces situations-là, où il peut entrer en tension avec d'autres considérations, on ne mobilise pas le curseur de l'équité. Ce curseur est seulement activé lorsque la situation met en arbitrage plusieurs principes d'action, sans contrevenir à un de ces deux principes fondamentaux.

Quand plusieurs principes d'action peuvent être activés : quelques exemples concrets de l'exercice de l'équité pour arbitrer entre ces différents principes

Ce que nous enseignent les situations travaillées par les équipes et les parents, c'est que pour une même situation, les réponses et les postures peuvent être différentes selon le principe d'action qui est activé. Dans les pages suivantes, des schémas reprennent quelques situations travaillées dans les Maisons des Familles, par les équipes et/ou les parents. Ces situations mettent en évidence les différents principes qui peuvent orienter l'action : les bulles reprennent des phrases des parents et équipes des Maisons des Familles qui illustrent ces options d'arbitrages.

Situation A

"Des mamans font la cuisine ensemble.
L'une d'entre elles lave uniquement les
oignons épluchés par une maman noire
et ne lave pas les autres"

On est tous pareils, des mamans.
Pas de différence entre les
cultures, on est tous pareils

C'est peut-être raciste, on fait de
la différence entre les personnes.
Ici on n'accepte pas les
comportements racistes

DROITS DE
L'HOMME

LA PRÉCARITÉ,
UNE VIOLENCE
SOCIALE

ÉPANOUISSEMENT
L'ENFANT

A la Maison des Familles on
travaille ensemble. On participe
tous

Se relier
à d'autres

Respecter et
valoriser les
cultures

*Si une personne a des attitudes racistes,
et si cela est aussi un héritage de sa
culture d'origine alors le principe de
respect et valorisation des cultures ne
s'applique pas.*

Ici on est une famille faut parler,
discuter

Reconnaître
la personne
comme capable

Considérer
la famille



ÉQUITÉ

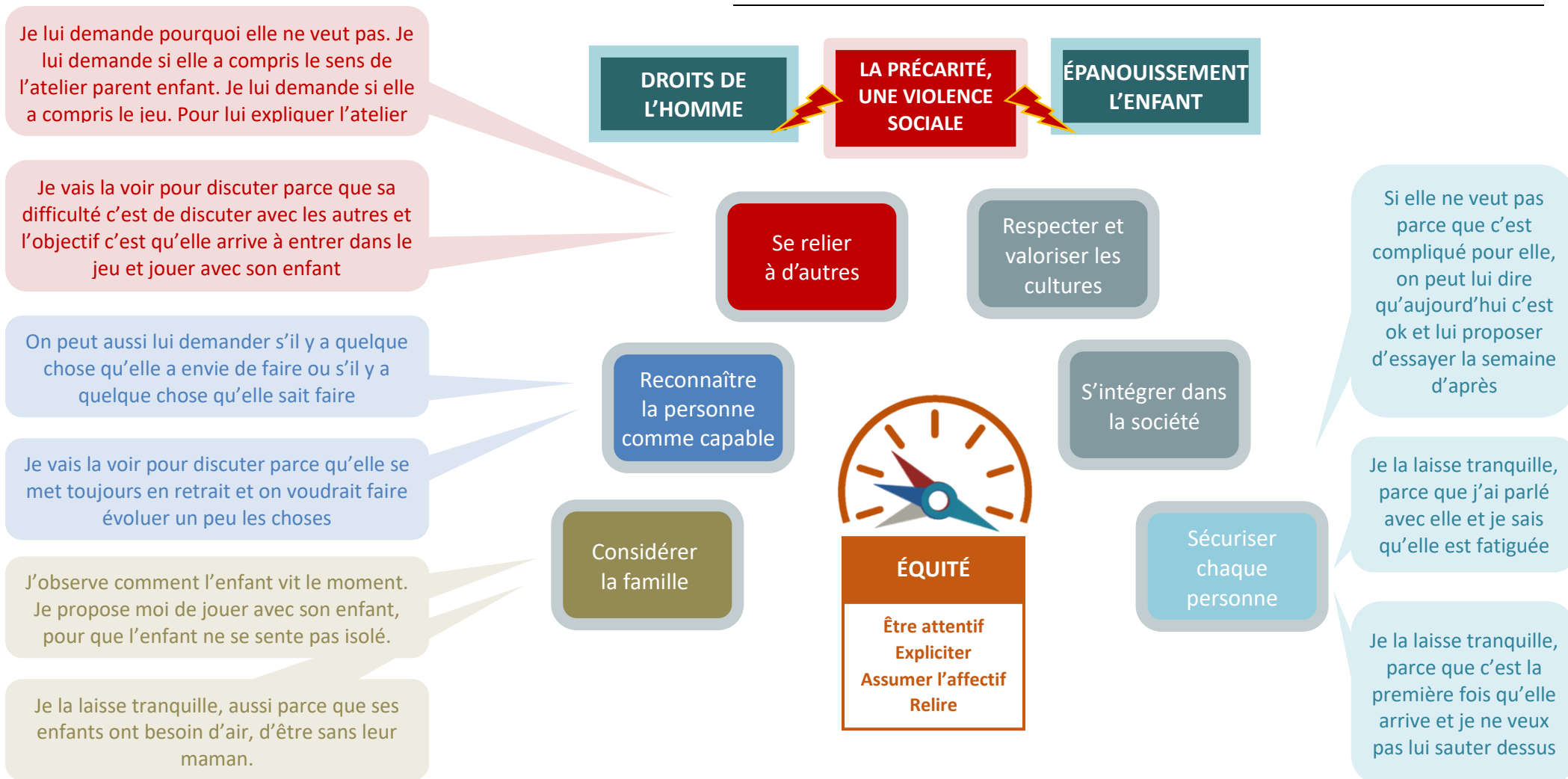
Être attentif
Expliciter
Assumer l'affectif
Relire

S'intégrer dans
la société

Sécuriser
chaque
personne

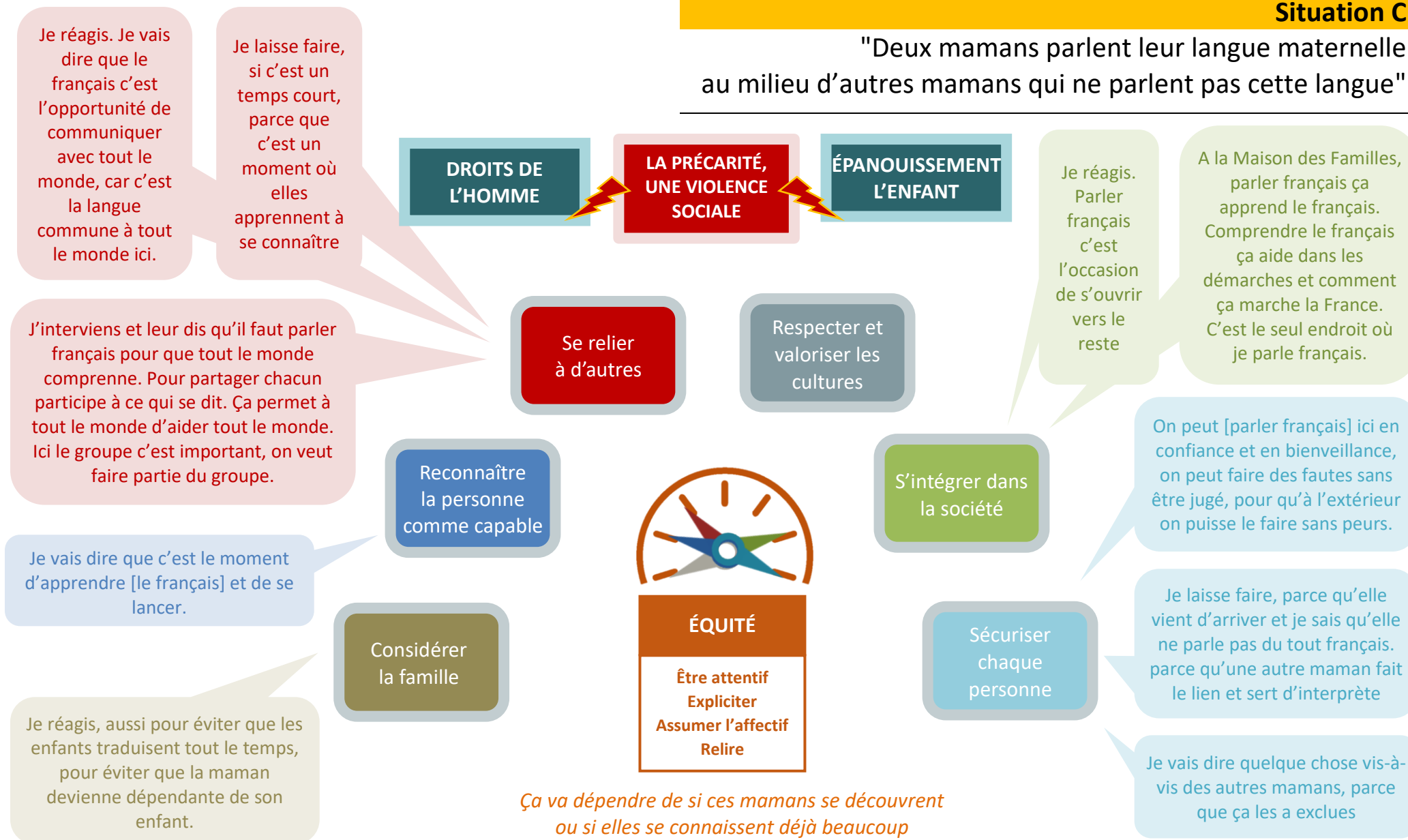
Situation B

"Un mercredi après-midi,
une maman ne participe pas au temps de jeu parent-enfant"



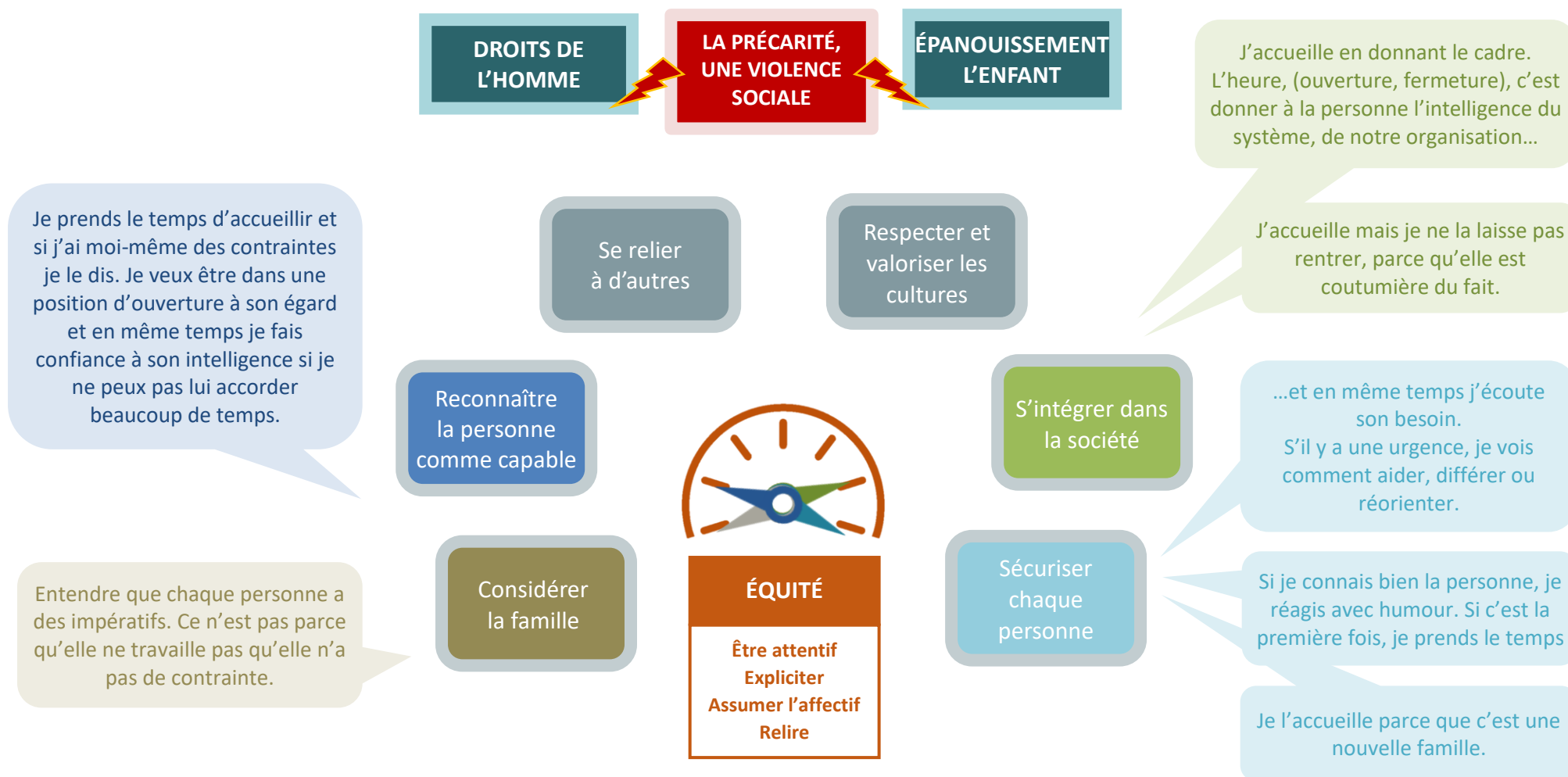
Situation C

"Deux mamans parlent leur langue maternelle au milieu d'autres mamans qui ne parlent pas cette langue"



Situation D

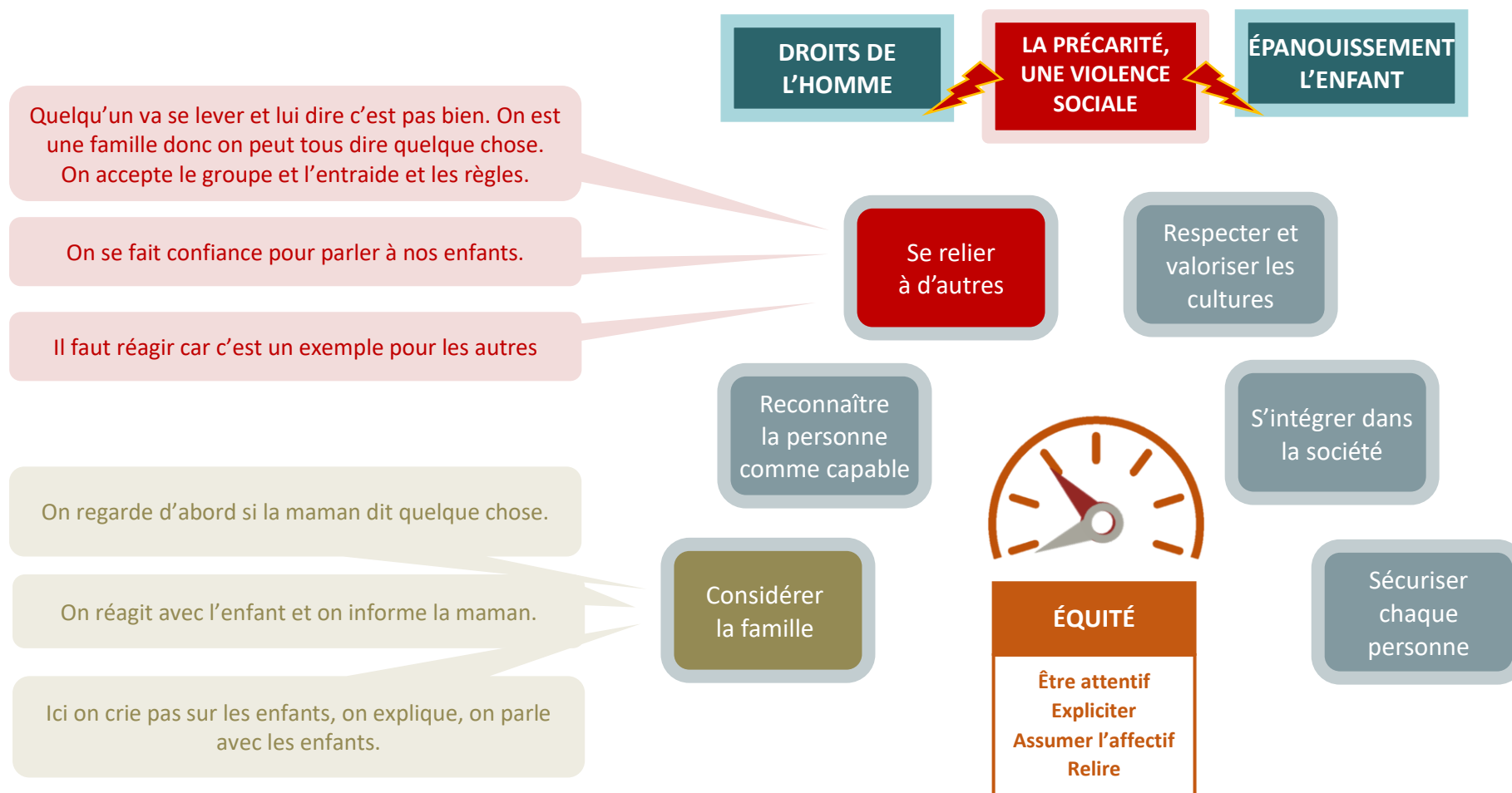
"Un parent arrive en dehors de l'horaire d'ouverture de la Maison des Familles"



- Je veux vérifier auprès de l'équipe s'il y a une information que je n'ai pas
- Juste posture sur la réalité de la personne sans rigidité

Situation E

"Au moment du repas, un enfant fait exprès de renverser de l'eau par terre"



Situation F

"Un jeune enfant joue avec le téléphone portable"





Exclusion \ Connaître pour Agir

MISSION REGIONALE D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION



Exclusion \ Connaître pour Agir

14 rue Passet

69007 LYON

tél. 04 37 65 01 93

mrie@mrie.org

www.mrie.org

